

121

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

LE VIEUX-LIÈGE

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

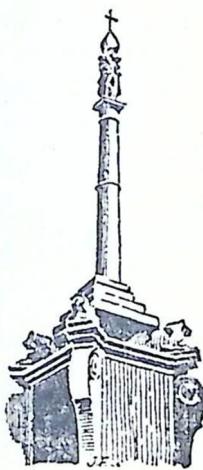
COMITÉ

DE VIGILANCE ET D'ACTION

POUR LA SAUVEGARDE ET LA RESTAURATION DES ÉDIFICES ANCIENS,
POUR L'EMPLOI DES STYLES ET MATERIAUX LOCAUX,
ET POUR LA PROTECTION DES SITES

RÉDACTION : R. BRAGARD
Rue du Chêne, 42, Angleur

RIEN AYMEZ



D'ÉTUDES ET DE VULGARISATION

DE L'ARCHÉOLOGIE, DE L'HISTOIRE,
DE LA DIALECTOLOGIE, DE LA
TOPOONYMIE ET DU FOLKLORE AU
PAYS MOSAN.

FONDÉ LE 20 FÉVRIER 1894

ABONNEMENT aux publications : 175 frs à verser au
C.C.P. n° 3238.40 de l'Association. (Tél. 32.25.33).

S'IL N'EST COGNV

DANS CE NUMÉRO :

Pierre LEBRUN

TROIS BAS-RELIEFS DE LA CATHÉDRALE SAINT-LAMBERT, À VERVIERS par Richard FORGEUR	p. 441
UNE PEINTURE DU XVI ^e SIÈCLE PEU CONNUÈ À SAINT-DE- NIS: PORTRAIT DE NICOLAS DE FROIDMONT par Richard FORGEUR	p. 448
LE GENRE DE « LIÈGE », LIDGE (ET LES TOURNURES « LE LIÈGE » ET « EN LIÈGE ») par Elisée LEGROS	p. 451
COIN DES CHERCHEURS : LES ANTÉCÉDENTS DE L'INDUS- TRIALISATION DE LA BASSE MEUSE par Étienne HÉLIN	p. 458
CROIX D'OCCIS (suite n°s 84-85) par Ch. BURY	p. 460

Prix : 45 fr.

ERRATA: Le numéro double d'Avril-Septembre 1969, doit porter
les numéros 165-166.

0577/61

0577/61

LE COIN DES CHERCHEURS

LES ANTÉCÉDENTS DE L'INDUSTRIALISATION DE LA BASSE MEUSE

Il y a deux siècles, les lecteurs de la *Gazette de Liège* ont eu sous les yeux l'annonce que voici :

« Le Magistrat de la Ville de Visé, connaissant combien la situation dudit lieu est propre & favorable pour toutes Fabriques, connaissant d'ailleurs qu'elles sont l'ame & le soutien des endroits où elles se trouvent, donne avis au Public que tous Fabricants en drap ou étoffe & autres qui voudront s'y établir, seront exempts de tous impôts, de plus seront avantageés d'un terrain convenable pour bâtrir & entre-temps logés aux frais de la Ville pendant deux ans, avec toute aide & assistance possible de la part dudit Magistrat »¹.

Nos contemporains sont au courant des initiatives prises afin d'attirer chez nous les entreprises étrangères ; ils savent aussi la concurrence que se font les « zonings industriels » équipés à grand frais par certaines communes ; il sera donc superflu de mettre en évidence l'analogie qui rapproche 1770 et 1970. *Nil novi sub sole !* Que l'Ecclésiaste et avec lui ceux qui ressassent un sempiternel « à quoi bon ? » aient pour eux les apparences, cela ne dispense personne de scruter le contexte historique où s'inscrivent des efforts dont la répétition donne déjà à réfléchir.

A Visé même, le magistrat municipal n'en était pas à sa première tentative. Le 29 mars 1725, par exemple, il avait promis vingt années d'immunité fiscale et les priviléges de la bourgeoisie aux manufacturiers ou faconniers en draps qui viendraient s'installer sur la place. Douze ans plus tard, le prince-évêque George-Louis de Berghe fait miroiter l'exemption de l'impôt du soixantième afin d'inciter les étrangers à fréquenter la foire franche. Nouvelle exonération fiscale octroyée le 24 février 1766, à l'instance des autorités communales, en vue de stimuler le trafic du marché aux grains. En juin 1770, on s'efforce d'obtenir une date plus favorable que le carême pour la foire annuelle. C'est la même année, toujours sous la régence des bourgmestres Sébastien Cuite et Maximilien Lejeune, qu'intervient l'offre de terrains au profit des fabricants étrangers. Les historiens visétois, auxquels nous empruntons les précisions sur les démarches antérieures, ne soufflent mot d'éventuelles manufactures qui seraient venues s'implanter peu après 1770, bénéficiant ainsi des avantages promis par l'intermédiaire de la *Gazette de Liège*. De leurs exposés, au contraire, ressort clairement le marasme de l'économie locale et ce qui reste d'archives montre les difficultés budgétaires où s'empêtra une administration municipale qui, par ailleurs, ne se résignait pas à la décadence².

Reste à savoir si des initiatives locales, même répétées, étaient de taille à faire remonter la pente d'une conjoncture défavorable pour l'ensemble de

1. Parmi les *Avertissements* du 5 octobre ; réitéré les 8, 10 et 12 octobre 1770.

2. J. CEYSENS, *Paroisse de Visé*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. VII, p. 194-195, Liège, 1890. — V. DODEMONT, *Histoire politique et administrative de la bonne ville de Visé sur Meuse*, p. 110, 117-118, 137. — ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, *Greffes scabinaux*, Visé, 207 ; *Conseil Privé*, 263 ; *États*, 259, recès de l'État Primaire, 11 janvier 1767.

la principauté. Le sort de Visé semble avoir été celui de la plupart des Bonnes Villes. Celles-ci ont de surcroît pris conscience de leur solidarité et, une fois au moins, protesté contre l'injustice d'un déséquilibre politique qui les vouait à la médiocrité de bourgades déchues. En effet, lorsqu'il remontra à Son Altesse que « tous doivent s'entr'aider lorsqu'une partie se trouve opprimée », l'État Tiers formule sa supplique en ces termes :

« C'est Monseigneur pour avoir été dans le défaut de se conformer à cette justice parfaitement distributive que les villes de Visé, Huy, Tongres, Saint-Trond et plusieurs autres sont absolument ruinées et tellement obérées qu'elles sont hors d'état de pouvoir se relever et de là provient que ces villes ont été obligées de mettre tant d'impôts pour leurs besoins particuliers qu'elles deviennent désertes et abandonnées. Votre Altesse y perd ses sujets ; la ville, ses habitants. Une bonne partie se retire ailleurs où les charges ne sont pas si fortes, et par là les maisons restent vides, et tombent en décadence, les créanciers perdent leurs rentes, le commerce s'enfuit et Votre Altesse y perd ses droits et le Magistrat les siens et si l'on continue à en user de la sorte, les villes deviendront en peu de temps des villages et tôt ou tard la capitale à son tour »³.

Le texte date de décembre 1735 mais, durant toute la seconde moitié du XVIII^e siècle, bien d'autres appels semblables, en provenance tantôt de la capitale tantôt des campagnes, seront adressés aux pouvoirs publics dans l'espoir qu'ils sauront conjurer une décadence de plus en plus manifeste⁴.

Dans le tableau assez sombre que présente alors l'économie liégeoise, deux brillantes exceptions : Spa et Verviers. On comprend désormais pourquoi nos Visétois font montre de prévenances si empressées à l'égard de « tous fabriquant en drap » ... Avant la prépondérance des économies fondées sur le charbon et sur l'acier, c.-à-d. le milieu du XIX^e siècle, le textile était d'ailleurs l'industrie par excellence.

C'est en cela que la petite annonce insérée dans la *Gazette de Liège* mérite d'être retenue. Au moment où les physiocrates et, à leur suite, bien des augures haut-placés s'entichaient de techniques agricoles et prêchaient le retour à la Nature, la ville de Visé misait sur les « fabriques (...) âme et soutien » de la prospérité locale. Au moment où tant de philosophes en renom s'en remettaient aux seuls despotes éclairés pour assurer le bonheur des peuples, les représentants communaux d'une modeste Bonne Ville avaient pressenti le parti à tirer d'une intervention délibérée : en s'apprêtant à assumer une partie des investissements initiaux, ils montraient la contingence des données du calcul économique.

Étienne HELIN.

3. A.E.L., *État Tiers*, 18, f° 123 v°.

4. *Bulletin de la Société Royale le Vieux-Liège*, t. III, p. 328 et E. HELIN, *Liège et l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise*, dans *La Vie Wallonne*, t. XXII, p. 170, Liège, 1948.